ITW Performance Polymers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
# FLEXANE GP PUTTY HARDENER

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** FLEXANE GP PUTTY HARDENER

**Numéro du produit** X0025BB

**UFI** UFI: U440-40XK-800H-K52S

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Durcisseur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
customerservice.shannon@itwpp.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** +44(0)1235 239 670 (24h)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification (CE N° 1272/2008)**

**Dangers physiques** Non Classé

**Dangers pour la santé humaine** Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 STOT RE 2 - H373

**Dangers pour l'environnement** Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FLEXANE GP PUTTY HARDENER

**Mentions de mise en garde**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contient**

DIÉTHYLMÉTHYLBENZÈNEDIAMINE

**Mentions de mise en garde supplémentaires**

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P330 Rincer la bouche.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**DIÉTHYLMÉTHYLBENZÈNEDIAMINE** **30-60%**

Numéro CAS: 68479-98-1 Numéro CE: 270-877-4

Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1

**Classification**
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 4 - H312
Eye Irrit. 2 - H319
STOT RE 2 - H373
Aquatic Acute 1 - H400
Aquatic Chronic 1 - H410

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Information générale**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Inhalation**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion**

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.

**Contact cutané**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

# FLEXANE GP PUTTY HARDENER

**Contact oculaire** Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Information générale** La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Gaz ou vapeurs irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter ou réduire toute possibilité de contamination environnementale. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

# FLEXANE GP PUTTY HARDENER

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Equipements de protection**



**Contrôles techniques appropriés** Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants de protection. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Néoprène. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter une combinaison de protection chimique.

**Mesures d'hygiène** Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Enlever rapidement tout vêtement qui devient mouillé ou contaminé.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide.

# FLEXANE GP PUTTY HARDENER

| | |
|---|---|
| **Couleur** | Liquide limpide. |
| **Odeur** | Légèrement âcre. |
| **pH** | pH (solution concentrée): 8.5 @ 20 ºC |
| **Point de fusion** | n/d°C |
| **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** | 308°C @ |
| **Point d'éclair** | 168°C |
| **Densité relative** | 1.08 @ 20 ºC°C |
| **Solubilité(s)** | Légèrement soluble dans l'eau. |
| **Viscosité** | 144-280 mPa s @ 25°C |

### 9.2. Autres informations

**Autres informations** Non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Acides. Oxydants puissants.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Non disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides. Oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Un feu ou une haute température créé : Oxydes d'azote (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de : Ammoniac ou amines.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 1 268,13

#### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 2 789,9

**Inhalation** Irritant pour les voies respiratoires. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

# FLEXANE GP PUTTY HARDENER

**Contact cutané** Irritant pour la peau. Nocif par contact avec la peau.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Eviter le rejet dans l'environnement. Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas considéré mobile.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Non disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Classe déchet** 08 04 99

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 3082

**N° ONU (IMDG)** 3082

**N° ONU (ICAO)** 3082

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIETHYLMETHYLBENZENEDIAMINE, PROPYLENE GLYCOL DIBENZOATE)

**Nom d'expédition (IMDG)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIETHYLMETHYLBENZENEDIAMINE, PROPYLENE GLYCOL DIBENZOATE)

**Nom d'expédition (ICAO)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIETHYLMETHYLBENZENEDIAMINE, PROPYLENE GLYCOL DIBENZOATE)

# FLEXANE GP PUTTY HARDENER

**Nom d'expédition (ADN)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIETHYLMETHYLBENZENEDIAMINE, PROPYLENE GLYCOL DIBENZOATE)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 9

**Etiquette ADR/RID** 9

**Classe IMDG** 9

**Classe/division ICAO** 9

**Etiquettes de transport**




## 14.4. Groupe d'emballage

**Groupe d'emballage (ADR/RID)** III

**Groupe d'emballage (IMDG)** III

**Groupe d'emballage (ICAO)** III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**



## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**EmS** F-A, S-F

**Code de consignes d'intervention d'urgence** •3Z

**Numéro d'identification du danger (ADR/RID)** 90

**Code de restriction en tunnels** (E)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Date de révision** 09/03/2021

# FLEXANE GP PUTTY HARDENER

| | |
|---|---|
| **Révision** | 10 |
| **Remplace la date** | 03/04/2018 |
| **Mentions de danger dans leur intégralité** | H302 Nocif en cas d’ingestion.<br>H312 Nocif par contact cutané.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.<br>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.<br>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.